

Prévention & lutte contre les discriminations

Victime ou témoin, vous avez déjà été confronté à un acte de discrimination;
Employeur ou un bailleur/locataire, vous souhaitez vérifier que vous êtes en règle avec la loi;
Le Grand Périgueux vous guide et favorise l'égalité de traitement de tous les citoyens !

Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Une discrimination est un traitement inégalitaire aboutissant à une situation défavorable à une personne.

La discrimination est fondée sur l'un des 25 critères prohibés par la loi. Elle se manifeste par un acte ou une pratique dans des domaines très variés tels que l'emploi, le logement, l'éducation ou encore l'accès aux biens et aux services.

Une personne peut être discriminée par rapport à plusieurs caractéristiques personnelles.

La loi du 27 mai 2008 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018877783>) établit un cadre législatif pour lutter contre les discriminations



"J'ai eu une promotion, mais à cette occasion, j'ai reçu un commentaire déplacé d'un de mes collègues." C'est du sexisme.



"A l'entrée d'une boîte de nuit, je peux être discriminé parce que je suis un homme et noir." Il s'agit d'un préjugé spécifique à la combinaison de ces deux caractéristiques. C'est de l'intersectionnalité.



"Je suis une femme. Je n'ai pas eu de promotion parce que je suis une femme alors même que j'étais la plus qualifiée pour l'obtenir. Un traitement inégal m'a été appliqué en raison de mon sexe." C'est une discrimination.



"Mon entreprise n'attribue une prime qu'aux personnes à temps plein. Mère de jeunes enfants, je ne travaille pas le mercredi et n'obtiens donc pas la prime." C'est une discrimination indirecte.

Une discrimination peut être directe ou indirecte.

Elle est indirecte lorsqu'elle paraît neutre en apparence mais qu'en réalité elle pénalise certaines personnes.



Les critères de la discrimination punis par la loi

- › Qui contacter si on pense être victime de discrimination ?
- › Quel est le rôle du Défenseur des droits ? (<https://www.defenseurdesdroits.fr/>)

Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations

Ce plan est la feuille de route du Grand Périgueux pour favoriser les actions collectives de prévention et de lutte contre les discriminations sur son territoire.



Le plan est signé par la Préfète, le procureur et les présidents du Conseil régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil départemental de la Dordogne et du Grand Périgueux.



Téléchargez le Plan Territorial
Consultez le diagnostic territorial

LE RESEAU DE VIGILANCE



Une des actions pilotée par le Grand Périgueux est l'animation d'un réseau de vigilance.

Il fonctionne comme un "guichet unique" pour faciliter le recours aux droits des victimes de discriminations.

Le réseau de vigilance est constitué d'institutions assurant la protection des populations (justice, police, gendarmerie) mais aussi de structures de proximité :

- › Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- › Centre d'Information Jeunesse (CIJ)
- › Centre Médico-Social (CMS)
- › Associations
- › Acteurs juridiques (Info-droits, Centre d'information des Droits des Femmes (CIDFF), France victimes, CDAD...)

POUR PREVENIR LES DISCRIMINATIONS, RENSEIGNEZ-VOUS !

- › [Louer sans discriminer](#)
- › [Guide pratique pour lutter contre les discriminations](#)
- › [Plus de ressources sur le site Internet du Défenseur des droits](https://www.defenseurdesdroits.fr/)



Les journées de lutte contre les discriminations du Grand Périgueux
Tous les 2 ans, le Grand Périgueux organise une journée dédiée aux professionnels du territoire afin de partager des connaissances, d'échanger des bonnes pratiques et élargir le réseau de vigilance.
Pour connaître les programmes et en savoir plus, contactez le Grand Périgueux !

Contact



SERVICE
Santé Solidarité

 **05 24 13 83 4**
7



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

› CONTACT